

*Questions orales*

**M. Brewin:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le Canada ne conclura ni avec la CEE ni avec aucun autre pays une entente qui atténuerait les exigences canadiennes en matière de garanties, qui en ferait un objet de compromis ou de dispense, afin que soient maintenues des garanties appropriées, chose extrêmement importante?

● (1420)

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir assurer au député que nous avons exposé notre politique en matière de garanties et que, dans tous les cas, nous avons l'intention de veiller à ce qu'elles soient respectées.

\* \* \*

[Français]

**RADIO-CANADA**

ON DEMANDE POURQUOI UNE JOURNÉE D'OPPOSITION N'A PAS ÉTÉ SIGNALÉE SUR LES ONDES

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État.

Hier, une journée très importante, dite d'opposition, s'est déroulée à la Chambre des communes, sur un sujet tout à fait spécial, et qui intéresse tous les Canadiens, et hier soir, à la télévision d'État, au réseau français, on n'a fait nullement mention de ce qui s'est déroulé à la Chambre des communes. Pourtant, on a fait le tour de l'univers pour rapporter ce qui s'était passé ailleurs. Alors, monsieur le président, j'aimerais demander au ministre responsable de la radio d'État au Parlement, de bien vouloir s'informer de la raison de cette négligence d'information publique sur des questions strictement canadiennes, qui intéressent tous les Canadiens, et de bien vouloir faire rapport à la Chambre.

[Traduction]

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je ne puis qu'être d'accord avec le député: La nouvelle loi sur la citoyenneté proclamée hier est de fait de grande importance pour notre pays; les députés en sont sûrement très fiers. Les cérémonies qui ont eu lieu hier pour marquer l'occasion sont une preuve de l'importance que les membres de la Chambre des communes et ceux de l'autre endroit attachent à cette mesure législative. Je n'hésiterai donc pas à signaler à Radio-Canada les observations du député. J'essaierai de lui transmettre le résultat de mon enquête.

[Français]

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, d'après la réponse du ministre, je vois que nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'ondes. Cela ne veut pas dire, monsieur le président, que l'allusion à l'événement dont il a fait mention dans sa réponse n'avait aucune importance. Je ne conteste pas cela, mais ma question se rapporte spécifiquement aux travaux de la Chambre. On parle de télévision pour informer le public. Or, la Chambre est prête à consacrer des millions pour informer la population, et présentement la télévision d'État est responsable à la population de l'information des choses importantes qui se passent à la Chambre. Or, c'est sur ce sujet que j'invite le ministre à donner une réponse. Est-ce qu'il fera

[M. MacEachen.]

enquête afin de savoir pourquoi la télévision d'État n'a pas fait écho aux travaux très importants qui se sont déroulés hier à la Chambre des communes?

[Traduction]

**M. Roberts:** Monsieur l'Orateur, vous comprendrez facilement que, lorsque le député a parlé d'une question d'importance majeure, j'ai supposé automatiquement, comme la plupart des députés le feraient, qu'il parlait de la proclamation de la nouvelle loi sur la citoyenneté. Pour ce qui est de l'autre question, à laquelle j'admets ne pas avoir accordé la même importance que le député, je serai heureux de l'englober dans mon enquête. Je signalerais ici que l'on cessera d'autant plus vite de soulever la question de la télédiffusion des délibérations de la Chambre que le règlement de cette question aura été plus rapide.

\* \* \*

**LA VIE PRIVÉE**

LA POSITION DU MINISTRE QUANT À L'AVIS D'INTERCEPTION DE MESSAGES TÉLÉPHONIQUES—L'ADMISSIBILITÉ DEVANT LES TRIBUNAUX DE L'INFORMATION AINSI RECUEILLIE

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Elle fait suite à la motion que j'ai présentée en vertu de l'article 43 du Règlement. Ayant lu le rapport annuel de Son Excellence le gouverneur général qui signale que 1,062 personnes ont été arrêtées par suite d'interceptions autorisées, alors que seulement 13 d'entre elles étaient reconnues coupables d'un délit quelconque directement à la suite de l'espionnage électronique, le ministre est-il prêt à revenir sur sa décision d'abolir l'avis donné à la personne qui fait l'objet de l'interception, à la lumière de ces chiffres?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Le rapport révèle aussi que la surveillance électronique a été indispensable pour mener des enquêtes à bonne foi au Canada. J'ai fait connaître ma position dans les modifications apportées au bill C-83 durant la dernière session—en recommandant une modification à la stipulation concernant la notification—pour permettre aux agents chargés d'exécuter la loi de demander au tribunal un délai plus long avant de notifier l'intéressé.

**M. Woolliams:** Comme le sait le ministre de la Justice, bien qu'il n'en dise rien, il songeait à abroger l'avis même mentionné dans le bill C-83, mais à l'étape du comité, certains s'y sont opposés. Il sait que les tribunaux ont maintenant décidé que la preuve fournie par des interceptions autorisées est reconnue comme étant admissible, même si le solliciteur général du Canada et les procureurs généraux des provinces négligent de donner un avis de 90 jours à la personne en cause. En d'autres termes, même si le solliciteur général ou le procureur général néglige de s'acquitter de ses obligations en vertu du Code, et aucune peine ne lui est imposée, la preuve est toujours admissible devant un tribunal. L'honorable représentant prendra-t-il la chose en considération lorsqu'il étudiera cette question de nouveau?